



Canal Seine-Nord Europe : renforcer la santé et la sécurité des intérimaires

Axe
transversal
Action T.2.2

○ **Actions réalisées : modalités de réalisation**

- **Initiative et mobilisation du partenariat**

C'est courant mars 2020 que l'AST 62 et le Fastt repèrent l'opportunité de prendre en compte le chantier du Canal Seine nord Europe afin de préparer et d'anticiper une démarche de prévention en faveur des salariés intérimaires. Les intentions de départ sont fondées sur plusieurs constats : la SST des salariés intérimaires est lacunaire, souvent tardive et dispersée sur plusieurs opérateurs de prévention insuffisamment coordonnés.

Plusieurs institutions et opérateurs de prévention ont été mobilisés puis la Société du Canal Seine-Nord Europe et enfin des enseignes d'agences d'emploi. In fine, trois services de prévention et de santé et au travail interprofessionnels (SPST), compétents sur le territoire des chantiers, l'OPPBT, la Carsat, l'Aract et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) ont travaillé jusqu'à l'automne 2025.

- **Programmation et actions de prévention au plus près du chantier**

Le comité technique a travaillé par étapes progressives : identifier les compétences et les responsabilités de chacun, s'accorder sur les problématiques SST des futurs salariés intérimaires du chantier, choisir des registres d'action puis déployer des actions concrètes.

L'enjeu transversal a été l'identification des leviers pour agir en prévention alors que les utilisateurs (entreprises titulaires des marchés successifs), les agences et les opérateurs de prévention sont dispersés sur le territoire régional voire national. Comment faire levier s'agissant d'une organisation nomade, de la Seine à l'Escault, multi-ateurs et multi-sites, pour des intérimaires dont les profils sont pour le moins variés (entre intérim d'insertion et intérim de carrière) et venant de tout horizon géographique.

- **Acquis obtenus par le comité technique**

Au fil du temps du PRST, le groupe formant le comité technique a obtenu des succès intéressants en matière de prévention, sur des registres complémentaires :

- l'interconnaissance des acteurs de prévention ayant un rôle dans la santé et la sécurité des salariés intérimaires affectés au canal SNE. Le comité a pu aborder la complexité du panorama des acteurs de prévention dispersés sur différents territoires des HdF (suivi médico-professionnels, institutions de prévention, appui socio-professionnel, préventeurs utilisateurs et préventeurs employeurs...), et opérer un premier niveau de coordination. Acculturation des acteurs aux spécificités de la relation triangulaire intérimaire et repérage des conditions de succès des démarches de prévention ;
- l'initiative, l'écriture et l'adoption de l'instruction (dite n°24), traitant spécifiquement de la santé et de la sécurité des intérimaires du chantier. Cette instruction a été dialoguée, puis incluse au processus de management de la santé-sécurité au travail. Elle est désormais annexée aux règles d'attribution des marchés du Schéma directeur (22 juin 2023). Ainsi, elle s'impose aux entreprises candidates au marché et sujette si nécessaire à sanctions si elle n'est pas mise en œuvre. L'instruction décrit les responsabilités de chacun, mais aussi l'obligation sélective (selon le profil compétences) de délivrer le passeport sécurité intérim dit PASI (attestation délivrée aux intérimaires ayant validé une formation de 2 jours aux prérequis fondamentaux de la sécurité) ;
- la coopération concrète sur les chantiers entre les acteurs de la SST. Ouverture aux préventeurs et agences d'emploi aux rendez-vous de sécurité de chantier, l'un des piliers de la politique prévention du CSNE. Le CSSCT est désormais ouvert aux agences d'emploi. L'invitation est récurrente, il nous faut encore habituer les différentes entreprises utilisatrices titulaires des marchés à s'assurer de convier leurs agences. D'autres moments de coopération sont les analyses d'accidents : le dialogue sur les causes permet d'enrichir le modèle de prévention. Les CSPS ont été sensibilisés. La démarche est cependant fragile, du fait de la fluctuation des marchés (EU) et de l'intermittence des agences. Les agences d'emploi sont volontaires pour réaliser ces analyses, et s'inspirer aussi des plans nationaux

des programmes de prévention des enseignes (enjeu commercial à traiter). L'enjeu pour les mois à venir : entrer cette démarche comme un récurrent de fonctionnement de la SST et faire évoluer la représentation des intérimaires dans ces démarches ;

- une démarche commune de structuration des informations et supports de sensibilisation à destination des intérimaires traitant de l'accès aux droits (complémentaire santé, suivi médical, appui des services, PDP... portés par le Fastt, la Carsat et les SPST). Il existe des kits communication réalisés pour l'occasion pour être promus sur le territoire. Mais ce déploiement butte sur une difficulté à identifier les canaux de communication permettant de toucher directement intérimaires et employeurs. Or les titulaires des marchés changent, ainsi que leurs agences et les salariés intérimaires... ;
- enfin, le comité technique a su par son travail innovant produire des propositions de communication et de valorisation. Citons la contribution à 2 émissions spécifiques du PRST en appui par la chaîne WEO : « Ces précieux intérimaires (juin 2024) » et « Le chantier du canal Seine Nord Europe juin 2025 ».

<https://www.weo.fr/video/au-travail-en-bonne-sante-ces-precieux-interimaires/>

<https://www.weo.fr/video/quai-de-noyon-un-chantier-du-canal-seine-nord-europe/>

● Résultats et impacts

- Constitution d'un groupe pluridisciplinaire et pluri-institutionnel qui partage une cause commune, la santé et la sécurité des intérimaires dont chacun porte une part de la solution.
- L'action permet de découvrir les exigences organisationnelles et de repérer quelques indices sur les causes des difficultés pour suivre les intérimaires sur les chantiers multi-sites.
- Évolution du statut « intérimaire » dans les démarches générales de prévention.
- Préparation d'une démarche d'accueil avec un travail sur l'accès aux droits.

○ Indicateurs

- Effectivité de la mise en œuvre des actions de coordination SST sur le chantier : non pertinent dans le cadre des travaux de ce groupe du fait d'un volume intérimaire attendu à partir de 2025 et pour les 5 prochaines années.
- Effectivité de la mutualisation des outils : effectif dans la conception, en attente de déploiement dès que le repérage dès l'arrivée en nombre des travailleurs intérimaires.
- Nombre d'actions d'information et de prévention auprès des EU, AE et intérimaires : en attente de déploiement en fonction du repérage.
- Participations d'agences d'emploi au CISSCT : invitations systématiques et participations ponctuelles.
- Sinistralité sur l'ensemble des chantiers : indicateur à construire, significatif en termes d'AT et MP mais sans approche comparative ; autres indicateurs à apprécier : suivi de santé, EPI, accès aux droits par exemple.

○ Leviers des actions et axes d'amélioration

- Une des difficultés principales est le repérage des recours à l'intérim selon les marchés du canal, in fine le repérage de l'emploi intérimaire et des lieux de contact avec eux. Disposer a minima, sur les différents sites, d'informations périodiquement mises à jour.
- Résoudre la difficile question de la surveillance médicale des intérimaires eu égard à la compétence des SPSTI pour des salariés qui peuvent venir de tous horizons géographiques, y compris hors région Hauts-de-France et pays étrangers. À ce jour, le SPSTI du département des premiers chantiers indique ne pas identifier de suivi intérimaire affecté au canal.
- Dépasser les enjeux concurrentiels entre les agences d'emploi qui sont de nature à freiner la circulation d'informations utiles à la prévention.

○ Perspectives et suites à donner

L'action tenue par le comité technique dans le cadre du PRST a produit des acquis favorables à la SST des salariés intérimaires. Engagé sur un terme long, le comité technique arrive à terme de ce plan en balisant 4 actions dont le programme est engagé ou à programmer :

- déployer concrètement les supports d'information et de communication adressés aux salariés intérimaires, dès leur connaissance de leur mission. Identifier des outils et des lieux à partir desquels les salariés intérimaires peuvent accéder à l'information :

bases vie et non bases de vie, événements ponctuels de type Truck santé (Fastt), parcours coordonnés avec des SPST, réseau social interne ou autre support numérique ? ;

- une recherche-action est désormais engagée sur la période 2025 à 2030. Menée par un laboratoire de l'Université de Lille, elle s'intéresse aux risques auxquels sont exposés les intérimaires sur le chantier du Canal Seine Nord, à l'identification des acquisitions de savoir-faire de prudence, et aux actions mises en place par les salariés intérimaires et leur environnement pour faire face à ces risques. La problématique est née de cette action CSNE intérimaires, traitant à la fois de prévention et de qualité du chantier. Mieux documenter l'accueil des intérimaires au sein des équipes, le déroulement des chantiers incluant les intérimaires, le parcours des intérimaires et comment les nouveaux s'insèrent dans les équipes. Comment se construisent gestes de métier et savoir faire de prudence... La recherche-action est soutenue principalement par un financement OPPBTP (80 %), et dans l'attente du complément de financement branche intérim et canal SNE. Le projet est soutenu par l'OPPBTP ;
- Suivi des travaux sur les années du chantier : le comité préconise une périodicité de rencontre (semestre) permettant de réaliser un dialogue sur les actions déployées, un examen périodique des indicateurs (intérimaires, nombre d'AT collectés, autres indicateurs...). Ce suivi sera l'occasion d'enrichir les fiches de prévention formation à destination des intérimaires. À noter, les difficultés d'interopérabilité des suivis de santé des salariés intérimaires pourront trouver prochainement une réponse par le sous-chantier ouvert par 3 SPSTI des Hauts-de-France et leur fournisseur de logiciel métier.